



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 21 JUIN.

On écrit de Stockholm, 13 juin : S. M., pour affermir et étendre les relations commerciales entre la Suède et la Norvège d'une part et le Hanovre d'autre part, a conclu le 16 mars dernier un traité basé entièrement sur un système de parfaite réciprocité commerciale.

Lord Durham, ambassadeur d'Angleterre près la cour de Russie, est arrivé ici aujourd'hui par le bateau à vapeur l'*Ischora*, et repartira dans quelques jours pour Londres, à bord d'un bateau à vapeur suédois.

On écrit de Constantinople, 31 mai : Il paraît que les négociations entre les plénipotentiaires français et ceux de la Porte au sujet d'un nouveau tarif de douanes sont terminées, et que le résultat en a déjà été soumis à la ratification des deux cours. On ne doute pas que cette ratification n'ait lieu, et on espère qu' alors les autres gouvernements européens formeront avec la Turquie un arrangement semblable, sauf quelques modifications. La France, à par conséquent le mérite d'avoir surmonté les obstacles qui paraissent s'opposer à l'adoption d'un tarif général.

(Gazette d'Augsbourg.)

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 22 JUIN.

La Gazette de Londres annonce que le deuil général pour le roi défunt commencera le 24. Un deuil a aussi été ordonné à tous les officiers de l'armée. S. M. la reine douairière est sérieusement indisposée. Lorsqu'elle a quitté le lit du roi, elle s'est évanouie et a dû être transportée hors de la chambre.

Hier S. M. se portait un peu mieux et a dîné avec quelques personnes.

Le corps du roi est déposé sur un lit de parade à Windsor. Le jour des funérailles n'est pas fixé, S. M. a été embaumée hier.

D'après l'autopsie, la cause immédiate de sa mort a été une inflammation de la partie supérieure des poumons, et eut-elle cessé, sa faiblesse l'eût empêché de vivre plus de 5 ou 6 mois. On a commencé la confection du coffre qui renfermera les restes du roi. Il sera en mahoni et aura 6 pieds 6 pouces de longueur et les ais 2 pouces d'épaisseur. Le corps y sera déposé ce soir. Il y aura aussi un coffre de plomb en tout semblable à celui du roi précédent. L'extérieur sera tapissé de velours rouge.

### PROCLAMATION DE LA REINE VICTORIA.

Londres, 22 juin.

Aujourd'hui, jour fixé pour la proclamation de la princesse Victoria, en qualité de reine de la Grande Bretagne, on vit de bonne heure la foule se porter aux environs du palais St-James.

On remarquait au premier rang le député de l'Irlande, M. O'Connell, en grand deuil, donnant le bras à une dame, agitant son chapeau et applaudissant à outrance lorsque le héraut prononça *God save the queen*.

A dix heures une salve d'artillerie annonça l'apparition de la reine au balcon du palais. Elle se présenta entre lord Melbourne et lord Lansdowne et fut saluée par les plus vives acclamations. S. A. R. la duchesse de Kent fut également bien

### FEUILLETON.

#### SCÈNES DE MAGNÉTISME.

— Bon jour, Jules !... que la demeure est élevée, mon cher camarade !... la respiration me manque... ouf !... un siège de grâce ?...

— Ces paroles s'adressaient à un jeune étudiant en médecine, aux cheveux longs et noirs, au visage pâle et maigre, aux yeux bien fendus, au front haut et développé. Il ne répondit pas au salut de l'arrivant et ne parut même pas s'apercevoir de son entrée. A cheval sur une chaise, les deux coudes appuyés sur les barreaux et la tête entre ses mains, il restait immobile. Je regardai fixement une pièce d'argent, attachée à deux cordons dont il tenait les extrémités appliquées à ses tempes.

— Eh bien, Jules, es-tu en état de léthargie ?... Quelle singulière position !...

— L'étudiant regardait toujours la pièce et murmurait seulement : « elle tourne... oui elle tourne... Je le veux !... Charles, laisse-moi !... »

— Elle tourne ? qui ? cette pièce ?...

— Le diable l'emporte, Charles, s'écria Jules, en se levant ; j'arrivai à mon but et tu distrais mon attention ; comment, tu ne l'as pas vue tourner ?...

— Ah ça, Jules, entendons-nous... de qui parles-tu ? Est-ce ta tête qui a tourné ou la pièce ?

— C'est la pièce, maudit bavard.

— Je n'ai rien vu, moi ; mais quand cela serait, qu'y aurait-il d'étonnant ?... Avec ces cordons, je la ferai tourner pendant une heure, si cela te plaît.

reque. Dans sa suite on remarquait le roi de Hanovre, les deux ducs de Sussex, de Wellington, etc.

S. M. paraissait extrêmement pâle et fatiguée : elle était en grand deuil et portait un bonnet qui rejeté sur le derrière de la tête, laissait voir sa brillante chevelure séparée sur le front.

Après que la reine eut remercié la foule du geste et se fut retirée, le cortège qui devait proclamer le nouveau règne dans les rues de Londres, s'est dirigée par Charing Cross et le Strand sur la Cité. Le cortège a été partout accueilli par les plus vives acclamations d'une foule si serrée, dit notre correspondant, que sans les précautions bien entendues de la police, il serait certainement arrivé de grands malheurs.

Hier à midi, la jeune reine a tenu un conseil privé où les membres qui ne l'avaient pas encore fait ont prêté serment. Elle a reçu ensuite les archevêques et évêques.

Lord John Russell a annoncé hier, à la chambre des communes, un message de S. M. la reine. Ce message sera communiqué aux chambres aujourd'hui ; c'est le message ordinaire, ayant pour objet d'annoncer l'avènement au trône en manifestant le désir du souverain que les affaires urgentes soient expédiées sans délai, afin que S. M. puisse obéir à la lettre de la constitution, en dissolvant le parlement et en en convoquant un nouveau. Ainsi les chambres ne s'occuperont, dans leur session actuelle, que des arrangements financiers, nécessaires au service public et au vote de la loi annuelle pour la conservation de la discipline de l'armée ; et comme ces objets ne rencontreront d'opposition de la part d'aucun parti, on peut compter que d'ici à trois semaines ou un mois la session actuelle sera terminée.

Le Globe contient une proclamation où la reine recommande la stricte observance des jours de fêtes et dimanches et interdit tous jeux quelconques. Elle recommande la punition de toutes impiétés, elle annonce qu'elle punira tous ceux adonnés aux vices, et récompensera toujours ceux qui montrent une conduite régulière.

Le 15 avril 1831, sur la demande du roi, le parlement a fixé le douaire de la reine pour le cas où elle lui survivrait. S. M. touchera annuellement 100,000 liv. (2,500,000 fr.) payables sur le fonds consolidé. La reine douairière aura en outre la jouissance des résidences de Marlborough-House et de Busby House, et des revenus y attachés. La résidence de Marlborough n'est pas en état pour recevoir la reine Adélaïde, et il faudra trois mois au moins pour la restaurer ; des ouvriers ont déjà été envoyés hier pour commencer les travaux, la reine douairière passera l'été à Busby-Pare.

(Morning-Post.)

Le général Evans a été accueilli hier à la chambre des communes par de nombreux applaudissements. Plusieurs membres tories s'étaient même joint à cette manifestation. Il a pris place sur les bancs des ministériels à côté de M. Hume.

On écrit de Liverpool, le 20 juin, que les affaires s'y sont considérablement améliorées ; que dans la semaine dernière cinquante navires étaient arrivés de la Louisiane, de New-York, de Charleston, d'Égypte, etc. avec environ 100,000 balles de coton, dont à peu près 10,000 se sont écoulées, le jour même où l'on nous écrit avec une amélioration de 18 à 14 d. dans les cours.

Le Morning-Post publie la lettre suivante, adressée au vicomte Palmerston :

« Mylord, un décret publié à Mexico, le 7 mars dernier,

— Allons, Charles, tu ne me comprends pas, ne vois-tu pas que je veux faire une expérience ?

— En faisant tourner une pièce d'argent ?

— Oui, par la seule force d'une volonté énergique et continue : par le magnétisme de mon regard, par l'entraînement irrésistible du fluide dont j'enveloppe l'objet que je veux soumettre.

— Ça se complique et n'est pas clair pour moi... voudrais-tu magnétiser cette pièce ?

— Certainement.

— Bah ! tu crois à de pareilles niaiseries, au magnétisme !... pur charlatanisme que tout cela, mon cher Jules.

— Charlatanisme... dis-donc au contraire : découverte admirable !... puissance prodigieuse !... source infinie de trésors scientifiques !...

— Tu deviens fou, mon bon camarade, permets-moi de te le dire et tu m'effliges. J'avais bien entendu dire qu'on magnétisait des êtres vivants et je n'y croyais pas encore, car je mets au même rang les jongleurs et les magnétiseurs, mais prétendre donner, par ce moyen, du mouvement à un corps inanimé, à une matière inerte, voilà qui est plus fort et...

— Et voilà qui renverserait bien des idées et bien des systèmes, n'est-ce pas ?... si j'y parvenais.

— Trêve de considérations générales, Jules, spécialisons... ainsi tu crois au magnétisme ?

— Comme je crois à l'existence des objets que je palpe, des faits dont mes yeux sont témoins.

— As-tu vu magnétiser ?

— Des personnes ? très souvent.

— As-tu magnétisé toi-même ?

porte que les ports qui seront ouverts à l'avenir au commerce étranger sont les suivants : dans le golfe du Mexique, Vera-Cruz, Santa-de-Tamaulipas (Tampico), Mitamoros, Campeche, Sisal et Tabasco ; dans l'Océan pacifique, Acapulco et San Blas ; dans le golfe de la Californie, Monterey et Gaymas. Les ports ci-après, ouverts jusqu'ici au commerce de la côte et de cabotage, ce sont les ports de Bacalar, Coatzacoalcos, Alvarado, Matagorda, Galveston, Hacuatico, Manzanillo, Natividad, mazatlan, le Paz, Loreto, San Diego et Francisco. Néanmoins, ces Mesures ne recevront leur exécution que six mois après la publication du présent décret. — J'ai l'honneur, etc. Signé R. Pakenham.

— On écrit de Birmingham :

« Les ouvriers sans travail de notre ville se promènent par 20, 30, 40 et 50, visitent toutes les maisons respectables et demandent l'aumône. Ils n'emploient ni la violence ni l'intimidation. Leur nombre seul est redoutable. Ils appellent les locataires ou propriétaires d'une maison, l'un d'eux déclare qu'ils sont sans ouvrage, que leurs femmes et leurs enfants meurent de faim. Aussitôt qu'ils ont obtenu une réponse, ils vont plus loin. Des personnes charitables leur ont donné de bonnes sommes, mais tous ces secours, quelque généreux qu'ils soient, ne peuvent atteindre le niveau des besoins. La semaine dernière, la maison des pauvres a distribué 180 liv. st., et il y a quinze jours les ouvriers ont présenté aux négociants et manufacturiers une adresse revêtue de plus de 13,000 signatures pour les inviter à venir au secours de la classe laborieuse.

### FRANCE. — PARIS, LE 24 JUIN.

BAL OFFERT PAR LA GARDE NATIONALE A MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

Le dais, le trône, l'estrade, préparés pour la famille royale à la place occupée d'ordinaire par l'amphithéâtre, étaient entourés, surmontés de faisceaux d'armes et d'étendards. A droite et à gauche étaient des places réservées pour les dames patronesses ; toutes étaient femmes de généraux, de colonels ou de lieutenants colonels dans la garde nationale. Le corps diplomatique avait deux loges à la gauche de l'estrade, les ministres deux loges à droite.

Vingt marches conduisaient de l'estrade dans la salle dont le parterre se trouvait de niveau avec le théâtre. Au dessous de l'estrade, au rang des quatrième loges, était une musique entièrement composée d'instruments de cuivre. La décoration du théâtre représentait un salon de la plus riche architecture, au fond se trouvait un orchestre, au milieu de la scène s'élevait une estrade en avant de laquelle on voyait rangées soixante tambours de la garde nationale.

Dès sept heures du soir, on entra dans la salle. La garde nationale avait adressé des invitations aux grands corps de l'état, à tout ce que Paris renferme de célébrités, dans l'armée, au barreau, dans les arts et dans les lettres ; elle s'honorait en honorant elle-même des citoyens qui ont mis ou qui mettent encore un juste amour propre à figurer dans ses rangs. Des femmes dans l'éclat des plus élégantes parures, des hommes tous en uniforme, occupaient depuis long-temps la salle entière quand la famille royale parut. Toutes les femmes placées dans les loges se sont portées d'abord vers Mme la duchesse d'Orléans. Cette salle, ornée des plus riches tentures, l'éclat de ces lustres resplendissant de lumières, l'effet

— Je m'y exerce tous les jours.

— As-tu réussi ?

— Presque toujours sur certains sujets.

— Fort bien dit, mais un exemple...

— Des exemples sur les êtres vivants ? ils abondent, mon cher ami ; c'est pourquoi je voulais tout à l'heure expérimenter sur un objet inanimé, tiens, sans aller plus loin, je vais te citer...

— La discussion allait s'animer d'avantage lorsque des pas légers se firent entendre, une jeune femme entra dans la modeste demeure et alla serrer la main de Jules :

— Chère Irma, s'écria Jules, avec transport, tu arrives à propos pour convaincre un incrédule...

— De quoi s'agit-il ? Jules, tu parais bien échauffé.

— Parbleu, il y a vraiment de quoi s'exaspérer ; Charles ose tourner le magnétisme en ridicule ; il me traite de fou lorsque... Irma, je t'en prie, laisse-moi lui donner à l'instant une preuve de son ignorance ?

— Jules... Jules... dit doucement la jeune femme, en écartant les tresses blondes qui couvraient son front charmant et en tournant vers son ami de grands yeux bleus, pleins d'une douce langueur, Jules, tu veux me faire mourir, car tu sais combien tes expériences m'affaiblissent. Elles m'identifient plus étroitement avec toi, cela est vrai, elles resserrent nos liens, elles me soumettent sans limites à ta puissance que je chéris, mais de grâce, Jules, épargne-moi ? car tu sais aussi qu'elles me tuent...

— Je le veux, Irma ! répliqua Jules, d'une voix ferme et vibrante, et en même temps il jeta sur elle un regard indicible. à ces mots, à cette voix, à ce regard, Irma resta sans mouvement, comme fascinée, comme foudroyée, la tête et les yeux tendus vers Jules, qui depuis ce



de bénéfice, pour la classe ouvrière, aurait aussi grandement concouru à achever l'œuvre de pacification qu'a commencée la politique nouvelle. Quand les ateliers sont fréquentés, les agitateurs sont impuissants; ils ne deviennent dangereux que lorsque les travailleurs souffrent. Cette idée n'avait point tout à fait échappé aux ministres de Louis-Philippe, et on assure qu'ils avaient fait connaître aux membres les plus influents de la chambre la nécessité de commencer de grands travaux, si l'on voulait assurer la paix publique. Ils avaient l'espoir que cette déclaration suffirait pour hâter le vote de la concession demandée par M. Cockerill.

Les hommes politiques de la France n'apprécient pas assez l'importance des intérêts matériels. La plupart en sont encore au système de Casimir Perrier; c'est fort bien, sans doute, d'avoir rétabli l'ordre; mais vous n'avez point achevé, affermi votre œuvre, tant que vous n'avez pas fait disparaître la cause réelle des agitations: le malaise des classes ouvrières. Le gouvernement le plus solide de notre époque sera celui qui s'appuyera sur la prospérité des intérêts matériels. Telle est la base sur laquelle tous doivent chercher à asseoir leur empire. Voyez les États-Unis: quelle a été la cause de la tranquillité dont ils ont joui si longtemps sous le règne de la démocratie la plus développée qui ait jamais existé? Elle était évidemment dans la prospérité de toutes les branches de la production. Le travail manque aujourd'hui, et la prospérité matérielle se trouve atteinte. Les institutions démocratiques de l'Amérique ne la préservent donc point des agitations et des troubles intérieurs, qui affligent aussi parfois les gouvernements absolus.

Nous n'hésitons point à le dire, la révolution belge ne se serait jamais consolidée, si les souffrances qu'elle avait momentanément occasionnées à plusieurs de nos industries, n'avaient été promptement apaisées, et si la certitude d'une prospérité plus grande encore n'était évidente pour tous.

L'exemple que nous avons cité a été à peu près perdu jusqu'ici pour la France. Ses hommes d'état ont fait d'admirables efforts de courage et d'éloquence pour obtenir des lois de résistance. Eh bien! si depuis près de sept ans, ils s'étaient occupés, comme on l'a fait en Belgique, d'intérêts matériels, nous sommes persuadés que les armes qu'ils ont été obligés de mettre entre les mains du pouvoir, se seraient rouillées, sans danger pour la France, peut-être même n'aurait-on jamais songé à les forger, car le besoin ne s'en serait pas fait sentir.

Nous ne nous abusons point sur les résultats que peut avoir, pour la France, la création d'un chemin de fer. Tandis que les bras manquent chez nous, font défaut au travail chez nos voisins, ils sont inoccupés. Nous sommes tous témoins de l'activité qui s'est développée dans nos branches les plus importantes de la production, et cela on ne saurait le nier, à l'occasion de la grande entreprise qui fait tant d'honneur à notre pays. Et cependant, qu'on y songe, notre chemin de fer ne met encore que deux grandes villes en communication. Que sera-ce donc quand il traversera le pays dans toute son étendue? Les prévisions les plus brillantes seront dépassées, nous en sommes certains, par les résultats que nous obtiendrons dans une période de peu d'années. Mais, dit-on, quand le chemin de fer sera achevé, n'a-t-on pas à craindre le ralentissement du travail. A cela nous répondrons que la chambre des représentants avant de se séparer, a, comme on dit, taillé de la besogne à nos usiniers pour un long terme; et en supposant même les lignes de nos chemins de fer complètement achevées, l'activité de la production sera suffisamment stimulée par les facilités nouvelles que les routes construites fourniront alors au commerce et à l'industrie.

En commençant ces courtes réflexions, nous disions que le retard apporté à l'exécution du chemin de fer chez nos voisins, était un événement fâcheux pour nous. Cela est très vrai, il est impossible de se le dissimuler, car outre la part d'avantages que nous aurions valu les travaux de la confection même, il est certain que nos rapports commerciaux avec la France deviendraient bien plus considérables encore, quand la route en fer relierait les deux pays.

Pendant que les chambres françaises, en ajournant à la session prochaine le projet de chemin de fer de Paris à la frontière belge, donnaient l'exemple de la ténacité à créer de grandes communications, promptes et faciles, entre les deux pays, la Belgique s'acquittait noblement de ce qu'elle regardait comme un devoir international, en votant une loi qui fit exécuter une route en fer de Gand à la frontière française.

Si la France désire obtenir, à son avantage, des modifications à notre tarif commercial, elle devrait au moins protéger les intérêts matériels communs aux deux nations.

La presse française, au reste, a été unanime pour blâmer la décision de la chambre des députés.

Nous apprenons que le projet de construction d'un hospice, destiné aux aliénés des deux sexes, est soumis à l'avis des médecins les plus célèbres de Paris pour le traitement des maladies mentales.

On s'occupe à Bruxelles de la création d'une Ecole normale primaire. On se proposa de demander au conseil provincial, dans sa prochaine session, les fonds nécessaires.

Pourrions-nous demander l'emploi qui a été fait, cette année, du subsidé de fr. 2000 voté, au mois d'octobre dernier, par le conseil provincial de Liège, au profit de notre Ecole normale?

Il s'agissait aussi d'un cours temporaire ouvert à Liège, pendant les mois de juillet et d'août prochains, en faveur des instituteurs ruraux de la province; où en est ce projet?

Plusieurs journaux de Bruxelles assurent d'une manière positive que les chambres seront convoquées d'ici à peu de temps, et qu'il y aura une session d'été. Nous pensons qu'il sera bien difficile de réunir dans la capitale, pendant la bonne saison, les députés des districts agricoles. Il y a cependant un arriéré législatif qui pourrait rendre cette session nécessaire.

La société concessionnaire du chemin de fer de la Sambre et Meuse a, dit-on, demandé au gouvernement quelques changements aux conditions moyennant lesquels la concession a été accordée. Le gouvernement se refuserait aux modifications qu'on lui propose. Si cette nouvelle est vraie, elle explique les retards ou plutôt l'inaction de la société de la Sambre et Meuse.

Plusieurs journaux avaient annoncé, il y a quelques mois, que le mariage de la princesse Victoire avec un des fils du prince d'Orange, était une affaire arrangée, et qui ne tarderait point à se conclure. Cette nouvelle, toute improbable qu'elle était, avait cependant trouvé quelque crédit. L'événement a prouvé qu'elle était controuvé. La mort du roi d'Angleterre, qui peut-être à cause de ses opinions torys, aurait été favorable à cette alliance, vient détruire encore une des chances de réussite sur lesquels pouvait compter le petit-fils de notre ancien monarque. La jeune reine est âgée de 18 ans; elle est de petite taille, mais gracieuse; sa figure est belle et régulière; son éducation a été très-soignée par sa mère. On assure que, jusqu'à l'âge de 12 à 13 ans, on a laissé ignorer à la jeune princesse qu'elle était destinée à régner un jour sur la Grande-Bretagne.

Un événement affreux a eu lieu dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, à Lanaye, canton d'Etalle, arrondissement de Neufchâteau. Jean Laurent, cultivateur, était allé, accompagné de son fils Henri, dans une pièce de terre que les sangliers dévastaient depuis quelque temps. En voulant tirer sur un de ces animaux, le malheureux père atteint son fils qui pousse un cri et expire à l'instant même. Ce jeune homme avait imprudemment quitté le poste qui lui avait été assigné, et en avait pris un nouveau où il ne pouvait être aperçu de son père.

La même nuit et dans un village du même arrondissement, J. Bapt. Joirisse, cordonnier, âgé d'environ 64 ans, a été trouvé gisant dans une mare de sang; la tête, d'où une partie de la cervelle s'échappait, était horriblement mutilée. — L'autopsie a établi qu'il y a eu étranglement et fracture totale du crâne; les os du cou étaient brisés et sept coups distincts, tous inévitablement mortels, ont été constatés à la tête.

L'auteur de ce crime atroce est un nommé Guillaume Chenot, âgé de 20 ans, issu d'un premier mariage de la femme du malheureux Joirisse; celui-ci et son épouse vivaient en mauvaise intelligence, et Chenot partageait les ressentiments de sa mère. Après avoir d'abord nié le crime qui lui est imputé, il a fini par avouer être l'auteur de la mort de Joirisse, en alléguant toutefois des circonstances qui le justifieraient ou l'excuseraient, mais que des faits déjà établis et les blessures constatées rendent fort invraisemblables.

On remarque que le *Conservateur Belge*, se montre d'un rigorisme moins scrupuleux que l'*Union* qu'il a remplacé. Le nouveau journal renferme dans son dernier numéro, un feuilleton consacré aux débuts de M. Raguénot, de Mlle Jawareck et d'une très-jolie dansense, Mlle St. Romain.

On lit dans l'*Observateur*:

On annonce qu'il se forme en ce moment une société dont le but ne peut manquer d'intéresser vivement les amis des beaux-arts en Belgique. Plusieurs hauts personnages y ont déjà promis leur concours: il est même question de prier le roi d'accepter la présidence honorifique.

La société fera élever dans la ville de Bruxelles un palais monumental, où seront disposées des galeries d'exposition et les salles nécessaires à l'administration.

Le but de la société est:

1° D'encourager, par des acquisitions, les artistes nationaux les plus recommandables.

2° De les soulager, au besoin, eux, leurs veuves et leurs orphelins.

3° De faire rédiger une histoire nationale de l'art depuis les frères Van Eyck jusqu'au milieu du dix-huitième siècle.

4° D'employer les meilleurs graveurs aux illustrations de cet ouvrage.

5° De publier une revue périodique des Beaux-Arts ornée de gravures au trait.

6° D'acquiescer, et de publier les ouvrages littéraires belges qui seront jugés dignes de ce honneur.

7° D'ouvrir des concours d'harmonie pendant la saison d'été.

8° De donner des concerts en hiver et d'y inviter les artistes les plus célèbres, nationaux et étrangers.

9° De fonder un Musée historique où seront exposés, classés par époques, tous les objets archéologiques présentant un souvenir de l'histoire nationale, acquis par la société au moyen d'explorations ordonnées en Belgique et à l'étranger.

10° D'offrir enfin à l'expiration du terme fixé pour la dissolution de la société, tous les objets inscrits sur le catalogue, en propriété à l'état.

Afin de transmettre à la postérité les compositions des grands maîtres dans l'art de la peinture, la société pourra faire exécuter en mosaïque leurs tableaux les plus célèbres.

Elle commencera par la *Descente de Croix* de P. P. Rubens, conservée dans l'église cathédrale d'Anvers.

On voit que le plan de cette société est vaste, il embrasse non seulement la peinture, mais encore la littérature nationale. Si ce projet se réalise sur des bases solides, des particuliers auront rempli la tâche du gouvernement.

— Par arrêté du 23 de ce mois, le roi a autorisé la formation et approuvé les statuts: 1° De la société anonyme dite: *des Actions Réunies*; 2° une société anonyme dite: *Des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne*.

— Une école de natation manquait à Liège. M. Renaud, professeur dans un institut d'éducation de cette ville, va établir avec les précautions que réclame la décence, l'ordre et la

sécurité des familles, une école de ce genre, autorisée par MM. les bourgmestre et échevins. L'école sera ouverte, tous les soirs à 6 heures, à l'endroit appelé Barbou, dans la partie où les deux bras de la Meuse se rejoignent, vis-à-vis de la Fonderie de canons; tous les jours à 6 heures précises, un bateau prendra les élèves au port de la Goffe, et les y ramènera après la leçon, pour éviter d'ajouter la fatigue de la marche à celle de la natation.

## CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 24 juin. — Absens: MM. Hennequin, Brixhe, Bellefroid, Dechasse, Galand, Delexhy et Tilmán.

Le procès verbal est lu et adopté.

On communique l'offre faite par M. Joiris d'un terrain pour le jardin botanique; ce terrain est situé en Jonckeu.

M. Jammé donne lecture des observations de la députation provinciale sur le projet d'emprunt; cette autorité désire que la ville comprenne dans les dépenses qu'il doit couvrir celle qu'occasionnera l'élargissement de la rue sous la Tour, travail dans lequel le gouvernement et la province interviendront. La députation annonce aussi qu'elle a soumis au ministre les modifications au tarif de l'octroi, en appuyant certains changements et en combattant d'autres.

Cette lettre est renvoyée aux commissions du budget et des travaux publics.

M. Jammé conclut, au nom des commissions de l'instruction et des travaux; à ce que le conseil donne un avis favorable sur la demande de l'institut des sourds-muets, tendante à obtenir du gouvernement le local du ci devant collège des Anglais, afin d'y placer les sourds-muets et les aveugles de plusieurs provinces.

Le local, propriété du gouvernement est occupé par le dépôt des sapeurs-mineurs; mais on pourra loger ces militaires à la caserne St. Laurent.

M. Piercot pense que ce bâtiment, dans le cas d'un casernement bourgeois, contiendrait 4,400 hommes; il est beaucoup trop grand pour l'institut de sourds-muets.

MM. Tomber et Despa appuient la demande de l'institut en faisant remarquer que depuis 4 ans cet établissement réclame un local convenable, et qu'il est destiné à devenir central pour trois ou quatre provinces.

M. Koelerjélève à 1447 le nombre de sourds-muets et d'aveugles dans la province du ressort de la cour de Liège, et en conclut que le bâtiment n'est pas trop vaste.

M. Forgeur demande que le conseil donne un avis favorable, dans la persuasion où il est que l'institut pour les aveugles et les sourds-muets deviendra commun à plusieurs provinces, car dans le cas contraire le local serait trop vaste.

Cette proposition de M. Forgeur est admise à l'unanimité.

M. Lambillon présente la requête de la société de la Nouvelle Hoya, tendante à établir à son profit une demi-barrière de la route de Montagnée à St. Nicolas, à charge de reconstruire et d'entretenir le pavage de cette route.

M. l'architecte Voyer, consulté, est d'avis que cette demi-barrière ne soit percée que pendant 40 ans.

Messieurs Wasseige et Lion demandent que le terme à fixer se règle d'après le prix employé par la société pour reconstruire et entretenir le pavage, afin qu'elle puisse être remboursée de ses frais.

Une longue discussion s'engage à la suite de laquelle le conseil décide qu'il donnera un avis défavorable, attendu qu'il ne faut pas multiplier les droits de barrière, surtout dans un intérêt tout particulier.

On approuve d'urgence le devis estimatif de 3,400 frs. pour l'adjudication publique de l'estrade, de l'hippodrome, etc., destinés aux courses des 15 et 17 août prochains.

2° Le devis de 200 bois de lits pour les casernes (les lits de fer ne sont pas d'un bon usage.)

3° Le cahier des charges pour la mise en couleur à l'huile de l'hôpital militaire de St. Laurent.

4° Le devis de 300 paires de draps de lits.

M. Piercot rend compte de la demande des entrepreneurs du nettoyage, tendante à obtenir une indemnité pour l'enlèvement des neiges au commencement du mois d'avril (6 inclus 16.)

Il propose, au nom de la commission de police, d'accorder une indemnité de 3,000 frs. En droit, on peut la contester, mais les considérations d'équité la légitiment.

M. Koeler appuie les conclusions de la commission.

M. Forgeur annonce qu'en principe, il est toujours opposé à des indemnités, les contrats devant s'exécuter rigoureusement.

On met aux voix la question suivante:

Y aura-t-il lieu à donner une indemnité dans l'espèce?

42 pour l'affirmative.

8 pour la négative.

L'indemnité de 3,000 fr. est rejetée. Réduite à 1,500 fr., elle se trouve admise par 13 voix contre 7.

M. Piercot, au nom de la commission de police, après avoir rendu compte du mode admis aujourd'hui pour le numérotage des maisons, celui de reproduire 3 ou 4 fois le même numéro, demande qu'on adopte une série de numéros pour chaque rue; les nombres pairs pour la droite et impairs pour la gauche: l'Hôtel de Ville sera le point de départ.

Il réclame un crédit pour frais de 1er. établissement et propose le paiement des frais d'entretien par les habitants propriétaires ou locataires.

## LE GAMIN.

Un gamin se baignait dans la Seine, dans un costume extrêmement incomplet. Un sergent de ville l'aperçut et se frotta les mains. Il est bon de dire qu'il est alloué aux sergents de ville 20 sous pour chaque baigneur pris en flagrant délit. Tout modique qu'il soit, ce prix Monthyon tenta celui-ci, et il se mit à la poursuite du délinquant.

Mais le gamin le narguait, lui faisait des signes dérisoires en faisant tourner sa main sur son nez, lui adressait des provocations, faisait sa coupe, sifflait, chantait des chansons peu flatteuses pour la police, et échappait toujours au pouvoir chaque fois qu'il allait le saisir.

Il vint un moment cependant où la force armée exécuta une manœuvre savante, et, par une habile contremarche, passant subitement d'un bateau de blanchisseuses à un radeau, donna à penser à tous les assistants que force allait rester à la loi.

Malheureusement le pied lui glissa et la dite force armée tomba dans l'eau.

Le gamin se précipita sur le sergent de ville, — le remonta sur l'eau et l'aïda à gagner le radeau où il le suivit.

« Gamin, dit le sergent de ville, je suis reconnaissant, et je te permets de t'en aller.

« Sergent, dit le gamin, je n'aurai pas la même générosité; — je ne vous permets pas de vous en aller. — Si vous m'avez pris, on vous aurait donné vingt sous, le tarif est là; mais le tarif est pour tout le monde. — Je vous ai sauvé la vie, une vie de sergent de ville vaut 25 francs comme celle du premier venu. — Tous les Français sont égaux devant le tarif; je ne vous lâcherai qu'après que nous serons allés chez le commissaire de police et qu'on m'aura donné 25 francs. — Les temps sont durs, et on n'a pas le moyen de faire de belles actions pour rien. »

Le gamin se fit apporter, par un camarade, ses habits qu'il avait cachés, — et suivit le sergent de ville chez le commissaire, qui ne put refuser de se conformer au tarif.

ETAT CIVIL DE LIEGE. du 23 juin. Naissances : 4 garç., 6 filles. Décès : 2 garçons, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : J. H. Piemme, âgé de 66 ans, domestique, rue Tête de Bœuf, époux de M. T. Matagne.

ANNONCES.

VENTE DÉFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHÈRE

JEUDI 6 JUILLET 1837, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON, procédera en son étude, rue Hors-Château, N° 482, à Liège,

A LA REVENTE DÉFINITIVE: 1° D'UNE MAISON

LIBRE DE CHARGES, COUR ET ARRIÈRE BATIMENT, SISE A LIEGE RUE HORS-CHATEAU, N° 450, joignant à M. le notaire Boulanger et faisant le coin de la rue Velbruck,

SUR LA MISE A PRIX DE 12,000 FRANCS.

2° D'UNE MAISON DE CAMPAGNE,

Avec cour et jardin, et de huit parcelles de terre et pré, mesurant 2 bonniers 15 verges grandes 9 petites, le tout situé commune d'Engis, sur la mise à prix de 17,115 francs, en sus de deux rentes.

L'une de 53 francs 52 centimes. L'autre de 41 francs 48 centimes. 1310

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

UNE BONNE MAISON DE COMMERCE Sise à Liège, rue de la Régence.

S'adresser au notaire DELEUXY. 1187

VENTE VOLONTAIRE.

JEUDI 13 JUILLET 1837, à trois heures après dînée, le notaire MOXHON, VENDRA AUX ENCHÈRES, EN SON ÉTUDE, rue Hors-Château, n° 482, à Liège,

UNE MAISON DE COMMERCE,

SISE A LIEGE, RUE PONT-D'ILE, N° 3.

Appartenant à M. Jean-Joseph JOASSIN, joignant d'un côté à M. Thomas, de l'autre à Mlle. Tobie, derrière à Madame veuve Horne.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 1159

SOULIERS ET BOTTINES.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE informe qu'ayant ajouté en date de ce jour, de nouvelles conditions au cahier des charges pour L'ADJUDICATION AU RABAIS sur simples soumissions cachetées, DE LA FOURNITURE DES SOULIERS ET BOTTINES nécessaires à ses établissements, cette adjudication, qui était fixée, au 21 juin 1837, n'a pu avoir lieu, et qu'elle EST REMISE, AU MERCREDI 28 de ce mois, 3 heures de relevée.

Les soumissions devront être déposées, au plus tard, le jour de l'adjudication, avant midi, au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours, de 9 heures à midi, le cahier des charges.

Liège le 21 juin 1837. 9500

ADMINISTRATION

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. ADJUDICATION DE TRAVAUX.

LE JEUDI 29 juin 1837, à 4 heures de relevée, en la maison communale à FLEMALLE HAUTE, pardevant M. le bourgmestre de la commune de Flémalle-Haute, ou un des échevins, le receveur de l'enregistrement et des domaines pour le canton de Hologne-aux-Pierres, procédera publiquement par soumission et ensuite au rabais, à L'ADJUDICATION

DU CUREMENT,

Pendant les années 1837, 1838 et 1839 du CANAL D'ÉCOULEMENT des eaux de l'ancienne aluinière de St Pierre, et à celle du déblaiement des terres gissantes le long du même canal jusqu'à la Meuse.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé en la maison communale à Flémalle-Haute, et au bureau du receveur de l'enregistrement et des domaines établi à Liège, faubourg St-Laurent, n° 1135, où on peut en prendre connaissance. 1211

ON TROUVE CHEZ GILLON-NOSSANT, RUE DU PONT-D'ILE, N° 32,

LES DÉPÔTS DES ARTICLES SUIVANTS :

Cols et Gants de Boivin. Bourlets en balaine. Eau de Lebrun pour conserver et blanchir les dents. Véritable Amandine de Liboussée. — Cette pâte a la propriété de blanchir et d'adoucir la peau, efface les boutons et les taches de rousseur. Savon d'Aveline. — Ce savon, très-mousseux, réunit des propriétés précieuses pour la barbe. Gelée brillante, qui sert à fixer les cheveux et à leur donner un beau luisant. Véritable Eau de Botot, pour blanchir les dents. Paraguay Roux, qui ôte en un instant le mal de dents.

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Les syndics provisoires de la FAILLITE DE JOSEPH JAMME, cidevant négociant à Liège, invitent les créanciers du failli, à se réunir le mardi 27 juin, à 2 heures de relevée, au local du tribunal de commerce séant à Liège, pour oûir rendre compte, en présence du juge commissaire, de l'état de la faillite, des formalités qui ont été remplies, et des opérations qui ont eu lieu; entendre également le failli; procéder s'il y a lieu, à la formation d'un concordat ou contrat d'union, et à la nomination des syndics définitifs.

Liège, le 16 juin 1837. 1161

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 14 et 17 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 28 ares 50 centiares sur une parcelle de terre, appartenant à Adélaïde DEFOOZ, rentière, épouse séparée de Michel Joseph RAMOUX, domicilié à Amay, située dans la commune d'Ans et Glan, indiquée et figurée sous le numéro 124, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée à ladite dame Adélaïde Defooz et audit S<sup>r</sup> Ramoux, à comparaître le 5 juillet prochain, à l'audience du tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme : EMONTS, 1184

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 14 juin 1837, A LA REQUÊTE de L'ÉTAT BELGE poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 18 ares 70 centiares sur une parcelle de terre formant enclos, appartenant à Anne Marie GERARD, veuve de Lambert BAWEDIN; Lambert BAWEDIN, fils; Richard BAWEDIN; Sébastien BAWEDIN; Philippe BAWEDIN, propriétaires, domiciliés à Loucin, Oger BAWEDIN, propriétaire, domicilié à Ans, et Marguerite BAWEDIN, épouse de Grégoire Joseph PETITJEAN, propriétaires, domiciliés à Flône près d'Amay, située dans la commune de Loucin, indiquée et figurée sous le n° 313, section B, au plan cadastral, qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec les propriétaires sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée à ladite veuve Bayardin, auxdits sieurs Bawedin et auxdits époux Petitjean, à comparaître le cinquième juillet prochain à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 1183

VILLE DE LIEGE. — BAINS DE RIVIÈRE.

Le collège des bourgmestre et échevins, rappelle au public la défense faite par l'article 64 du règlement du 26 juin 1827, de prendre des bains dans la rivière: ailleurs qu'aux endroits ci après désignés.

Arrondissement du Nord.

Le long de l'île du quai St. Léonard, au delà de l'île aux Osiers.

Arrondissement du Sud.

En remontant la Meuse au point de départ du sentier qui conduit au bureau des taxes Municipales, établi près du Val-benoit.

Les contraventions sont punies d'une amende de quinze francs au maximum, et en cas de non paiement de trois jours de prison.

Les pères et mères les tuteurs, les maîtres et commettants sont civilement responsables des amendes encourues par leurs enfants mineurs, leurs pupilles, domestiques et ouvriers.

A l'hôtel de ville, le 16 juin 1837.

Le président, Louis Jamme. Par le collège, le secrétaire, Demany.

VILLE DE LIEGE. — AVIS.

Aux termes du contrat relatif à l'éclairage des rues par le gaz, les contraventions sont constatées par deux surveillants, l'un nommé par la ville et l'autre par la compagnie; un troisième surveillant nommé de commun accord par les parties, ou, à défaut, par le tribunal de commerce, intervient dans tous les cas où il y aurait nécessité de départager les deux autres.

Wantant pourvoir à la nomination de ce troisième surveillant arbitre, l'administration fait un appel aux personnes qui se croiraient aptes à remplir cet emploi et désireraient l'obtenir. Elles pourront s'adresser au chef du bureau central de police à l'Hôtel de Ville, pour avoir de plus amples renseignements sur l'objet dont il s'agit.

A l'Hôtel de Ville, le 16 juin 1837.

Par le collège: Le président, Louis JAMME. Le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

Table of stock market prices for Paris, June 24. Columns include various securities like 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Act. de la B. de Fr.', 'Nap. Cert. Falc.', 'Esp. Ardoin 1834', 'Esp. D. diff. int.', 'Dt. pas. int.', 'Belg. Empr. 1832', 'Banque de Belg.', with corresponding values.

Table of stock market prices for London, June 23. Columns include '3 p. consolidés', 'Bel. em. 1832 C.D.', 'Holl. Dette active', 'Portugais, 5 p. c.', 'Id. 3 p. c.', 'Espagne. Cortès', 'Dillégré', 'Passive', 'Russie', 'Brésil. Empr. 1834', with corresponding values.

Table of stock market prices for Amsterdam, June 24. Columns include 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Dillégré', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', '3 1/2', 'Soc. de comm. P.-B.', 'nouvelle', 'Russie, H. et C.', '1829, 5', 'Inscr. au gr. livre', 'Certif. à Amst.', 'Pologne. L. n. 500f.', 'Lots de Rd. 50 f.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito gr.', 'Dette différ. anc.', 'nouveau', 'passive', 'Autriche. Métal. 5.', with corresponding values.

Table of stock market prices for Anvers, June 24. Columns include 'ANVERS. Det. activ.', 'Det. différ.', 'Emp. de 48 mill.', 'HOLL. Dette active', 'Rente remboursab.', 'Autriche. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'Pologne. Lots fl. 300.', 'fl. 500.', 'BRÉSIL. E. à L. 1834', 'EMPAG. Empr. 1834', 'D. diff. 1834', 'Dit. p. 1834', 'Dette différ.', 'ANVERS. Cert. Falc.', 'STAT. SO. Lev. 1832', 'à An. 1834.', with corresponding values.

Table of exchange rates (CHANGES). Columns include 'Amst. c. jours', 'Rotterdam. Idem', 'Paris. Idem', '2 mois', 'Lond. pr. Estr. c. j.', '2 mois', 'Hamb. p. 40 Hb. c. j.', '2 mois', 'Bruxelles et Gand.', with corresponding values.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 24 JUILLET 1837. Les fonds espagnols ont été avec très peu d'affaires à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 21 3/4 et reste 21 5/8 A.

DU 25 JUILLET. Les fonds espagnols ont été fermés à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 21 3/4 et reste 21 7/8 A. jusqu'à fin courant. Primes à un mois 23 o/p dont 1 o/p. On a fait peu d'affaires.

Table of stock market prices for Lloyd Bruxelles, June 25 (evening). Columns include 'BELGE de 24 mill.', 'Empr. de 30 mill.', 'ESPAGNE. Ardoin.', 'fin courant', 'Prime à 1 m.', 'Passive', 'Dillégré', 'ACTIONS.', 'Act. Soc. de Com.', 'Entr. industr.', 'Banq. de Bel.', 'Samb. et Oise', 'Hauts-Fourn.', 'Flenu.', 'Banq. fond.', 'Hornu et W.', 'Scessin.', 'C Lev. du FL.', 'Act. Ougrée', 'S. Longcham.', 'Chemin de fer', 'S. de Venues', 'Bat. à v. Anv.', 'St. Léonard', 'Châtelineau', 'S. Verreries', 'Gaz de résine', 'Raffinerie', 'V. Charleroy', 'H.-F. L'Espé.', 'Brasseries', 'Librairie H.', 'Typographie', 'Tapis', 'F. de f. d'Oug', 'Mutualité', 'Suc et distil', 'S. de Bruges.', with corresponding values.

VIENNE, LE 16 JUILLET. Métalliques, 104 15/16 — Actions de la Banque, 1377 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 23 ET 24 JUILLET. Le brick danois Protheus, v. de New-York, ch. de colon, potasse et bois de teinture. — Le koff hanovrien Josephine Maria, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. — Le brick norvégien Neptunus, v. de Gothenbourg, ch. de bois. — La gallesse mecklenbourgeoise Providentia, v. de Riga, ch. de bois. — La gallesse mecklenbourgeoise Hans, v. de Riga, ch. de graine de chanvre.

DES 24 ET 25 JUILLET. Le koff hanovrien Nympha, v. de Stettin, ch. de graine de nouvelles. — Le koff oldembourgeois Nollnung, v. de Hoekziel, ch. de graine de colza. — Le brick suédois Humble, v. de Stockholm, ch. de bois. — Le pleyt belge Faem, v. de Brème, ch. de fer et cuirs. — Le pleyt belge Jonge Jap, v. de Brème, ch. de fer et cuirs.

PLACE D'ANVERS, LE 24 JUILLET.

Café. — Les transactions citées aujourd'hui consistent en: 150 balles St. Domingue à 25. 100 26. 400 Brésil ordinaire 23 1/2.

Sucre brut. — Une certaine de caisses Havane blanc a été traitée, mais le prix payé est resté secret.

Cuir, cotons, etc. — Sans affaires marquantes. Riz. — On cite la vente de 70 tierçons Caroline nouveau ordinaire à prix inconnu jusqu'à ce moment.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSANT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.